



Achat maison vice caché Aménagement chambre

Par Ovi

Salut à tous,

C est mon premier post ici, j espère que je serai assez clair!

Je viens d'acheter une maison (signature chez le notaire dans 3semaine environ)

Quand nous avons visité la maison, il y avait une chambre dans les combles au bout d'un grenier. Elle est bien indiquée dans le compromis et bien Comptabilisée dans la surface habitable.

Mais lors d'une visite avec un artisan charpentier, ce dernier a estimé que la charge acceptable par les solives en place ne permettait pas l'aménagement de pièces à vivre. (- de 150k/m2).

Question : quel recours possible? J ai acheté une maison avec trois chambres et combles à aménager, et finalement, j'ai une chambre en moins et bcp de travaux à faire pour aménager les combles...

Je suis passé par une agence. Ne sont ils pas sensé garantir la conformité des biens qu ils vendent?

J ai signalé le problème à mon notaire qui ne semble pas très concerné...

J ai contacté la mairie qui n a aucune trace de declaration de travaux de Aménagement...

Merci d avance pour votre aide.